

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 01 décembre 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Doms, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 25 novembre 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	24	8	1	1	0

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET George, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal, CHAMPAUD Marc, GORA Richard, MARQUEZ Evelyne, POURCHET Pierre, SIMON Philippe

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine

Membres absents : ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

INSTITUTION

- Délibération n° 101-2022 : Programme départemental en matière d'habitat privé : adoption

Madame PLAZANET rappelle le travail qui a été engagé pour mettre en place des actions coordonnées et trouver la synergie indispensable à la satisfaction des besoins exprimés. Pour répondre à cet enjeu, il est apparu nécessaire de renforcer le niveau d'intervention actuel du Conseil départemental, et pour amplifier cet effet levier, de proposer aux EPCI d'intervenir financièrement en abondement des aides de l'Anah et du Conseil départemental.

Une aide « Assistance à maîtrise d'ouvrage » (AMO) du Département et des EPCI, en complément de celle de l'Anah, permettrait par ailleurs la gratuité de la prestation d'AMO pour le propriétaire accompagné dans ses demandes d'aides dès lors qu'il a réalisé ses travaux et obtenu l'aide de l'Anah.

Ce programme, co-construit avec les structures intercommunales du département et l'accompagnement de l'ANAH, mobilise un dispositif d'interventions coordonnées, à la lumière des enjeux identifiés du territoire (lutte contre l'habitat indigne, contre la précarité énergétique et adaptation des logements à l'avancée en âge).

Le Programme départemental de l'habitat (PDH) se fixe un objectif de rénovation de 1500 logements sur 5 ans (soit 300/an) répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

S'agissant du territoire des Portes de Vassivière, l'objectif fixé est de 43 bénéficiaires avec une moyenne de 5 par an.

Synthèse du financement prévisionnel (5 ans) – Portes de Vassivière

10

Type de propriétaire		Propriétaire bailleur	Propriétaire occupant (ressources modestes et très modestes)			TOTAL
Type de travaux		Travaux lourds et amélioration	Travaux lourds habitat indigne et très dégradé - logement occupé	Travaux rénovation énergétique MPR Sérénité	Travaux pour l'autonomie de la personne	
ANAH	Aides aux travaux	17 153 €	31 260 €	260 330 €	66 360 €	375 103 €
	AMO	686 €	1 050 €	12 000 €	6 526 €	20 262 €
	TOTAL	17 839 €	32 310 €	272 330 €	72 886 €	395 365 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Aides aux travaux	3 544 €	11 700 €	26 000 €	18 244 €	59 488 €
	AMO	217 €	435 €	4 000 €	7 162 €	11 814 €
	TOTAL	3 761 €	12 135 €	30 000 €	25 406 €	71 302 €
CC PORTES DE VASSIVIERE	Aides aux travaux	1 181 €	4 500 €	10 000 €	6 255 €	21 936 €
	AMO	217 €	435 €	4 000 €	7 162 €	11 814 €
	TOTAL	1 398 €	4 935 €	14 000 €	13 417 €	33 750 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière en matière d'habitat,

Considérant le diagnostic de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un PIG conduite durant l'année 2021 par le Conseil Départemental, qui avait mis en exergue différents enjeux départementaux relatifs à l'amélioration de l'habitat privé :

- La résorption des situations de mal-logement des propriétaires occupants ;
- La rénovation énergétique des logements ;
- L'adaptation des logements des personnes âgées / handicapées permettant et sécurisant le maintien à domicile ;
- La réhabilitation des logements locatifs occupés dégradés ou énergivores.

Vu la délibération n°58-2022 du 30 juin 2022 portant un accord de principe de la Communauté de Communes sur le programme départemental en matière d'habitat privé,

Considérant que ce programme constitue un véritable outil d'amélioration de l'habitat privé et de lutte contre l'habitat indigne,

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, d'

- **AUTORISER**, Madame la Présidente, à signer le Programme départemental en matière d'habitat privé, devant être conclue entre la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et tout autre document se rapportant au présent dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 05 décembre 2022

La Présidente,
Mélania PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
7120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

13 DEC. 2022

13 DEC. 2022

2022

